



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

AR Prefecture

024-212400915-20251006-2025_40-DE
Reçu le 09/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 40/2025

Nombre de conseillers
en exercice : 14

présents : 12

votants : 13

L'an deux mille vingt cinq

Le 06 octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.

Date de la convocation du conseil : 02 octobre 2025

Secrétaire de séance : Martine CONSTANT

PRESENTS : M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Jean-Luc BRUGUES, Philippe BOISSON, Claudia STAUBMANN, Frédéric VARGUES, Anaïs SARDAN, Françoise JOUVE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

EXCUSES : Maxime DE FREITAS a donné procuration à Joëlle DEBET DUVERNEIX, Daniel MAURIE

OBJET : Vente parcelle AN 42

Madame la Maire informe le Conseil Municipal avoir été saisie par M. et Mme Jacques ARMAGNAC pour la vente d'une partie de la parcelle communale jouxtant leur propriété, située 3349 Route de la Justice.

En effet, la parcelle communale **AN 42**, se trouve entre la Route de la Justice et les parcelles AN 38 et 39 de M. et Mme ARMAGNAC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 5 voix contre, 5 abstentions et 3 voix pour :

- N'accepte pas de vendre une partie de la parcelle communale AN 42 à M. et Mme Jacques ARMAGNAC.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 07 octobre 2025
Pour extrait certifié conforme

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX

